

Critères

Les produits suivants et les produits en contenant sont exclus de l'utilisation du signe V:

- Les viandes d'animaux, la volaille, les poissons, les fruits de mer;
- Les ingrédients fabriqués à partir de viande ou d'os (pour des soupes, des sauces ou leur préparation);
- Les graisses animales (excepté le beurre, la crème);
- Les graisses pour rôtir, les margarines contenant de l'huile de poisson ou des produits analogues, p. ex. contenus dans des gâteaux, des soufflés, des pâtes, ou pour rôtir et pour cuire, pour graisser les moules à gâteaux ou pour toute autre utilisation;
- Les gélatines, l'aspic, les produits gélifiants de provenance animale;
- La gelée royale;
- D'autres produits contenant des ingrédients provenant de déchets d'abattoirs;
- Les oeufs provenant de poules élevées dans de petites cages.

Ingrédients spéciaux:

Les fromages sont normalement fabriqués avec de la présure de veau et ne sont donc pas acceptés, par contre les fromages fabriqués au moyen de présure végétale ou microbienne seront acceptés.

Les huiles et les graisses doivent être de provenance végétale. Les margarines sont à examiner. Elles peuvent contenir des ingrédients provenant de graisses animales, des vitamines A et E conservées par de la gélatine, ou des vitamine D provenant de lanolines de moutons abattus – ces ingrédients ne sont pas acceptables.

Le miel est acceptable.

Les jus de fruits sont à examiner. Ils sont clarifiés éventuellement par de la gélatine.

Les boissons alcooliques et le vinaigre sont à examiner. Ils sont éventuellement clarifiés par de la gélatine, du blanc d'oeuf (souvent de poules élevées dans de petites cages ou en batteries), de la vessie du grand esturgeon (vessie natatoire de l'esturgeon) ou de chitine (coquilles de homards ou de crevettes écrasées).

Le petit lait peut être utilisé seulement s'il provient d'une production de fromages à base de présure végétale ou microbienne.

Les additifs sont à examiner sur le contenu éventuel d'ingrédients d'origine animale.

25.5.1999